

Pré-inscription en escale

Inscription valable uniquement pour l'année en cours

Vos coordonnées :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

N° tél :

Email :

Signature :

Période(s) d'escale souhaitée(s) :

Du au

Du au

Du au

Rappel :

Une escale ne peut excéder 10 mois avec obligation de libérer l'emplacement :

- 1 mois entre avril et août
- 1 mois entre septembre et mars

Basse saison : de septembre à avril – Haute saison : de mai à août**Caractéristiques du bateau :**Type : barque moteur voile

Largeur :

Longueur :

Tirant d'eau :

Immatriculation :

Nom du bateau :

**Tout bateau non identifié par son
immatriculation et/ou son nom ne pourra
être accepté en escale****Choix du port :** Aix-les-Bains (Mémard, Grand Port, Petit Port) Bourget-du-Lac (Bras Mort de la Leysse,
Mirandelles, Mouettes, Grèbes, Charpignat) Bourdeau Brison-Saint-Innocent Port des 4 Chemins Port de Terre Nue Ports du Nord (Conjux, Chindrieux)Merci de transmettre le présent **formulaire**, une copie des **papiers du bateau** et une **attestation d'assurance** à :**CAPITAINEURIE D'AIX-LES-BAINS****BOULEVARD BARRIER****73100 AIX-LES-BAINS****Tél. : 04 79 61 28 29 – Mail : capitainerieaix@grand-lac.fr**

Si une place d'escale est disponible, vous recevrez un courrier de confirmation et le montant de l'escale.

Votre réservation sera définitive à réception du règlement de l'escale.

Important :

- **Toute prolongation d'escale doit recevoir au préalable l'accord de la capitainerie**
- **Toute prolongation non autorisée fera l'objet d'une majoration égale à 100 % du tarif (article L 2125-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)**